

13 mai 2019

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 17 avril 2019 de M^{me} Maria Pérez: «Corruption à la police municipale de la Ville de Genève».

TEXTE DE L'INTERPELLATION

La semaine dernière, différents médias se sont fait l'écho d'une vaste affaire de corruption et d'acceptation d'avantages qui éclabousserait entre autres la police municipale de la Ville de Genève. Ce scandale, touchant, nous l'espérons, un nombre mineur de policiers municipaux, ne doit pas jeter le discrédit sur la confiance liant la population à ce corps.

Sans violer le secret de l'enquête menée par l'Inspection générale des services (IGS), pouvez-vous répondre aux questions suivantes:

- à ce jour, combien d'agents de la police municipale (APM) sont impliqués dans l'affaire?
- les APM impliqués sont-ils suspendus le temps de l'enquête?
- le département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) était-il au courant de l'enquête menée par l'IGS?
- quelles sont les mesures prises par le DEUS vis-à-vis des APM depuis l'éclatement de l'affaire ou même avant, s'il avait connaissance antérieurement de l'enquête menée par l'IGS?
- peut-on attendre une réaction officielle de la part du Conseil administratif et du DEUS qui soit de nature à rassurer la population possiblement ébranlée par cette affaire?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif n'est pas en mesure de répondre à ce stade aux questions posées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:
Olivier-Georges Burri

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone